

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-4/15

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : EUDE Gérard

OBJET : Subvention à l'association INITIATIVES 77 pour la réalisation d'un chantier d'initiatives locales dans le cadre du protocole d'accord entre le Département et la société Euro Disney.

L'accord de coopération signé en 2005 entre le Département de Seine-et-Marne et Disneyland Paris définit dans son annexe 3 (axes de coopération dans le domaine de l'emploi, de la formation et du secteur social) les bases d'une collaboration avec l'association Initiatives 77 pour l'insertion professionnelle de publics en difficultés, jeunes, bénéficiaires de minima sociaux, publics en situation de handicap. Cet accord s'est déjà traduit par un certain nombre d'actions de formation et d'accès direct à l'emploi, soutenues par la Région Île-de-France, dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, de l'accueil... Après 5 années de partenariat, il est apparu possible de développer un nouveau projet susceptible d'illustrer la volonté partagée de se mobiliser ensemble, entreprise, établissement public, association, collectivité et services décentralisés de l'État dans la lutte contre l'exclusion professionnelle en favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion, et plus particulièrement de ceux bénéficiant des minima sociaux. Il vous est proposé de mettre en œuvre un chantier d'initiative locale porté par Initiatives 77, avec le soutien technique de Disneyland Paris, sur un terrain appartenant à E.P.A.-France.

Ce chantier, dont l'objectif est de faire progresser des publics éloignés de l'emploi tout en réalisant des travaux utiles aux populations locales, a pour vocation la réhabilitation d'un espace boisé situé entre l'autoroute A4, le Ranch Davy Crockett et le futur village nature. De plus, il présente l'intérêt de former à des métiers qui seront nécessaires au fonctionnement de ce futur parc. Une convention entre Initiatives 77, Disneyland Paris et E.P.A.-France permettra de définir les engagements de chacun pour la réalisation de ce chantier.

La contribution financière du Département permettra d'assurer l'équilibre de l'opération portée par Initiatives 77, et de renforcer le partenariat avec Disneyland Paris sur le champs de l'insertion professionnelle.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération du Conseil général n° 1/13 en date du 28 janvier 2005, approuvant l'accord de coopération entre la Société Euro Disney SCA et le Département de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 4/02 en date du 20 octobre 2006, approuvant la convention-cadre entre le Département de Seine-et-Marne et l'association INITIATIVES 77 pour la période 2007-2012,

VU la délibération du Conseil général n° 4/07 en date du 26 janvier 2007, approuvant la convention d'objectifs entre le Département de Seine-et-Marne et l'association INITIATIVES 77 pour la période 2007-2012,

VU la délibération du Conseil général n° 4/17 en date du 29 janvier 2010, relatif à l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs signée entre le Département de Seine-et-Marne et l'association INITIATIVES 77, fixant le montant des subventions accordées à l'association au titre de l'exercice 2010, dans le cadre de ses activités soutenues par le Département,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU la délibération du Conseil général n° 4/01 en date du 28 mai 2010, approuvant le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.L.I.E.) du Département de Seine-et-Marne pour les années 2010-2012,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

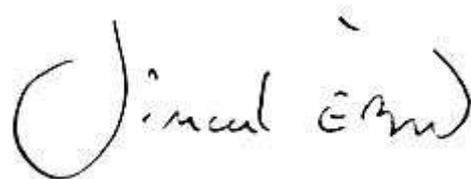
DECIDE

Article 1 : d'attribuer à l'association Initiatives 77 une subvention complémentaire au titre de l'année 2010, d'un montant de **31 500 €** pour la réalisation d'un chantier d'initiative locale en vue de la réhabilitation d'un espace boisé au Sud de l'autoroute A4, en partenariat avec Disneyland Paris dans le cadre de l'accord de coopération signé en 2005 entre la société et le Département, E.P.A.-France et le S.A.N. du Val d'Europe. Cette subvention sera prélevée sur le programme "insertion et emploi", opération "actions d'insertion par l'activité économique".

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 8 à la convention d'objectifs signée le 7 mars 2007 entre le Département de Seine-et-Marne et l'association Initiatives 77 pour la période 2007-2012, tel que joint en annexe de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V' and a stylized 'É'.

Vincent ÉBLÉ